

**TR : sécurité routière rue des matériaux**

SAILLIEZ Laurence  
 Envoyé : mercredi 15 février 2017 11:50  
 À : FRONVILLE Nathalie

## Point divers prochaine CMC

: DEBRY Philippe  
 Envoyé : mardi 14 février 2017 23:57  
 À : AKOUZ Mustapha; CARLIER Françoise  
 Objet : TR: sécurité routière rue des matériaux

Madame l'échevine, Chère Françoise  
 Monsieur l'échevin, Cher Mustapha,

Je m'adresse à vous deux car les problèmes évoqués ci-dessous nécessiteront sans doute une collaboration de vos services.

J'ai été alerté par plusieurs habitants de l'ensemble de logements récemment construits sur l'îlot Matériaux-Constructeur.

J'ai analysé la situation et je me permets de vous faire part de mes conclusions qui diffèrent quelque peu des demandes qu'ils vous ont transmises mais qui semblent néanmoins recueillir leur assentiment.

Vu le traçage de zones d'interdiction de stationnement à proximité immédiate de la sortie de parking de l'immeuble, il reste selon moi deux problèmes majeurs dans ce quartier :

1. Les traversées des rues des matériaux et du constructeur du côté du square Albert. Il manque selon moi trois passages piétons :
  - a. Au bout de la rue du Constructeur *→ n°8*
  - b. Au bout de la rue des Matériaux *→ avant carrefour de rue du Constructeur*
  - c. A l'extrémité du triangle, afin de permettre au piétons se déplaçant dans l'axe de la chaussée de Mons de traverser en sécurité.

Idéalement, il conviendrait même de réaménager ce carrefour en aménageant deux grandes oreilles créant un effet de chicane pour les entrées et sorties dans ces deux rues. Je n'ignore pas que nous nous trouvons à la frontière du domaine régional et communal. Si la commune décidait de ne pas programmer ces travaux, elle devrait en tout cas les revendiquer auprès de la Région. Par contre, il n'y a aucune raison pour que la commune ne se charge pas de tracer rapidement les passages piétons évoqués. On peut d'ailleurs s'étonner que, malgré la proximité immédiate d'un établissement scolaire, tant la commune que la Région ait négligé jusqu'aujourd'hui de sécuriser ce carrefour.

2. Il convient certainement de limiter la vitesse des véhicules dans la rue des Matériaux. Le placement de deux coussins berlinois au milieu du segment de cette rue me semble approprié. Ce projet ne pourrait-il pas être incorporé dans le programme 2017 ?

Enfin, il semble qu'il manque un horodateur sur le trottoir du côté de l'immeuble. Mais il s'agit sans doute aujourd'hui d'une compétence dévolue à l'Agence Régionale de Stationnement ? Néanmoins, je suppose que le commune peut lui relayer cette demande.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à la présente.

Philippe Debry

**Laurence SAILLIEZ**

Conseillère en mobilité - Mobiliteitsadviseurs  
 Dév. urbain et mobilité / Stadsontw. en Mobiliteit

Administration communale d'ANDERLECHT | Gemeentebestuur ANDERLECHT  
 avenue Wybran, 45 | Wybranlaan, 45  
 1070 Bruxelles | 1070 Brussel - [www.anderlecht.be](http://www.anderlecht.be) - [Disclaimer](#)  
 T +32 2 526 21 52

N'imprimez pas inutilement ! - Druk slechts af indien nodig !



Anderlecht, le 18 avril 2017

325

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

MONSIEUR PHILIPPE DEBRY,

Rue Victor Rauter 168

1070 BRUXELLES

DEPARTEMENT CADRE DE VIE  
CELLULE MOBILITÉ

Votre correspondant : L. Sailliez

[mobilite@anderlecht.brussels](mailto:mobilite@anderlecht.brussels)  
02/526.21.52

Nos réf. : LS-NF/CMC/ FICHE 33-17

**Objet : Rue des Matériaux – passages pour piétons – vitesse excessive.**

Monsieur,

En réponse à votre courrier relatif au dossier repris sous rubrique, nous vous informons que la Commission de Mobilité et de Circulation a examiné votre demande en séance du 21 février 2017.

Concernant la demande de marquages de passages pour piétons aux extrémités des rues des Matériaux et du Constructeur, nous ne pourrions les réaliser qu'en supprimant 8 places de stationnement récemment marquées.

Dans un premier temps, nous avons donc décidé de toute urgence, vu l'ouverture prochaine d'une crèche, de marquer un passage pour piétons rue des Matériaux avec suppression de places de stationnement et de transférer votre demande à la Région afin de procéder au marquage d'un passage pour piétons à hauteur de la rue du Collecteur, angle rue des Matériaux.

En ce qui concerne la vitesse rue des Matériaux, nous allons mesurer les vitesses pratiquées afin d'évaluer les éventuelles mesures à prendre pour faire respecter la zone 30 et la nécessité de marquer des passages pour piétons supplémentaires.

Concernant l'horodateur manquant, nous relayons votre remarque à l'Agence de Stationnement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la meilleure.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN

Par délégation :  
L'Echevine de la Mobilité.

F. CARLIER

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL [infoanderlecht@anderlecht.irisnet.be](mailto:infoanderlecht@anderlecht.irisnet.be)

[www.anderlecht.irisnet.be](http://www.anderlecht.irisnet.be)

Courrier approuvé en Collège du  
18/4/17 pt 63